



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15/04/2024

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt quatre, le lundi 15 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 2 avril 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 12	Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Bénédicte Lavier, Laurent Poncet, Hervé LACROIX.
Nombre de Conseillers représentés : 4	Excusés : Estelle Remacle, Lucie Rousselet-Jurcevic, Marlène Benoit, Florence Collino.
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 22h50	Pouvoirs : Estelle Remacle à Gaël Marandin, Lucie Rousselet-Jurcevic à Samuel Péridy, Marlène Benoit à Laurent Poncet, Florence Collino à Thierry ROLLAND
	Secrétaire : Samuel Péridy

PRÊT A USAGE SUR LA PARCELLE AH 413 (SANS LA LOGE) A DESTINATION DU GAEC MARANDIN

CONVOCAION
LE 02 04 2024

M. le Maire explique que la CCLMHD souhaite installer un pumtrack sur la commune de Métabief.

Après discussion, il a été convenu que la parcelle communale AH 413, située avenue du Bois du Roi, semblait la plus adaptée à ce projet.

AFFICHAGE LE

Le GAEC MARANDIN n'ayant plus de titre d'occupation sur cette parcelle depuis sa résiliation en 2015, et le Festival de la Paille devant utiliser une partie de cette parcelle pour l'installation de son camping en juillet 2024 : il est proposé d'établir un prêt à usage de 4 mois du 1er mai au 31 août 2024 au GAEC MARANDIN avec libération de la zone « Festival de la Paille » durant le mois de juillet, puis libération définitive pour l'installation du pumtrack.

18 AVR. 2024

La loge, située sur cette parcelle, est exclue de ce prêt à usage car faisant l'objet d'un autre contrat.

Après examen des surfaces restantes, il est donc proposé d'établir un prêt à usage au profit du GAEC MARANDIN Pierre et Thierry, représenté par M. Pierre MARANDIN, sur la partie ouest de la parcelle AH 413.

La surface retenue pour la mise à disposition est de 78a30ca et la location est consentie à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'établir un prêt à usage de 4 mois à M. Pierre MARANDIN représentant le GAEC MARANDIN Pierre et Thierry, sur une superficie de 78a30ca, à titre gracieux, sur la parcelle AH 413,

- autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

Mairie de Métabief

Tél : 03 81 49 13 22 - Fax 03 81 49 01 22



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com